

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

**VERENIGDE VERGADERING VAN DE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE**

COMPTE RENDU INTÉGRAL

INTEGRAAL VERSLAG

SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 8 JUILLET 2016

PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 8 JULI 2016

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.

- *La séance est ouverte à 15h37.*

M. le président.- Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 8 juillet 2016.

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Barbara d'Ursel-de Lobkowicz ;

- Mme Corinne De Permentier ;

- Mme Joëlle Milquet ;

- M. Hamza Fassi-Fihri, à l'étranger dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) ;

- Mme Nadia El Yousfi, à l'étranger dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF).

COMMUNICATION FAITE À L'ASSEMBLÉE RÉUNIE

INTERHOSPITALIÈRE RÉGIONALE DES INFRASTRUCTURES DE SOINS (IRIS)

Rapport annuel d'activité d'Iris-faîtière 2016 (année 2015)

M. le président.- Par lettre du 29 juin 2016, la présidente et l'administrateur délégué de l'Interhospitalière régionale des infrastructures de soins (IRIS), transmettent le rapport annuel d'activité d'Iris-faîtière 2016 (année 2015), adopté en assemblée générale statutaire du 29 juin 2016.

- Renvoi à la Commission des affaires sociales.

QUESTION D'ACTUALITÉ

M. le président.- L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Moureaux.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME CATHERINE MOUREAUX

À M. PASCAL SMET, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

ET À MME CÉLINE FREMAULT, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENTE POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

concernant "la hausse du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale".

M. le président.- La membre du Collège réuni Céline Fremault répondra à la question d'actualité.

La parole est à Mme Moureaux.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Chers collègues, c'est l'anniversaire de la loi organique sur les centres publics d'action sociale (CPAS), qui a quarante ans tout juste aujourd'hui, car elle date du 8 juillet 1976. En général, qui dit un anniversaire, dit cadeaux. Malheureusement, nos CPAS cette année ne reçoivent pas de beaux cadeaux.

J'en viens au thème de ma question, à savoir une augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) sans précédent, avec plus 13,2% en 2015. C'est énorme.

Cette augmentation n'est pas répartie de manière similaire dans toutes les Régions. Nous avons des chiffres qui ressemblent à ceux de la Flandre, soit aux alentours des 9%, contre plus 17% en Wallonie.

[307]

Il est très inquiétant de constater que la tendance ne semble pas devoir s'inverser. Au contraire, la

hausse a été de 17% au mois de décembre. Les exclusions du chômage représentent la première cause de cette augmentation du nombre de personnes dépendant des CPAS. Mais il y a aussi l'effet de la crise économique et, apparemment, un effet lié aux réfugiés reconnus. Ces différents effets vont évoluer différemment dans le temps et vont peut-être amener à Bruxelles une situation différente dans le futur.

Dans la droite ligne de mon travail sur la "sherwoodisation", d'une part, et sur tout ce qui concerne les CPAS, d'autre part, notamment ma question du 18 mai sur le projet individualisé d'intégration sociale (PIIS), je voudrais procéder avec vous à un état des lieux de la situation financière de nos CPAS.

Je voudrais savoir ce que vous constatez et ce que vous faites pour améliorer cette situation financière. Je voudrais aussi connaître votre position sur les témoignages relatifs à la responsabilité de l'autorité fédérale en la matière, autorité qui ne cesse de prendre des législations extrêmement difficiles à mettre en œuvre pour les CPAS bruxellois.

La mise en œuvre du PIIS semble sur les rails au niveau fédéral et il y a donc une certaine urgence, puisque la date du 1er septembre 2016 a été retenue pour son entrée en vigueur. Ce projet prévoit l'accompagnement individualisé de chaque bénéficiaire du revenu d'intégration sociale. Pendant un an, des moyens renforcés de 10% seraient prévus pour l'accompagnement. Mais on sait que ces moyens renforcés sont très insuffisants pour que les CPAS de nos communes, qui sont confrontés à une augmentation de 13%, assurent un accompagnement de qualité.

[309]

Ensuite surviennent d'autres questions que pose la Fédération des CPAS bruxellois. Nous avons eu l'occasion d'en discuter en commission.

Que savez-vous des chiffres dans l'ensemble, et peut-être par commune, concernant les CPAS bruxellois ? Avez-vous éventuellement la répartition des causes à Bruxelles ?

Qu'avez-vous fait depuis le 18 mai 2016, époque à laquelle je vous avais interpellée concernant l'urgence demandée par cette entrée en vigueur le 1er septembre prochain et les craintes exprimées par les CPAS bruxellois ?

[311]

M. le président.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- Je vais principalement répondre à la question qui avait été rentrée et qui demandait comment la Région allait faire face à cette augmentation. Je n'ai pas la ventilation commune par commune, ni par rapport aux CPAS.

Je vais donc vous livrer les chiffres dont je dispose aujourd'hui et vous donner des nouvelles du courrier que j'ai envoyé en mai dernier.

Reprenons le postulat de base. Près d'un tiers des Bruxellois vivent sous le seuil de pauvreté, ce qui a une incidence sur le nombre de bénéficiaires du RIS. L'ensemble des réformes de l'assurance chômage est certainement l'une des causes d'augmentation, mais ce n'est pas la seule. Nous avons une augmentation générale du taux de pauvreté à Bruxelles.

Le seuil du risque de pauvreté pour un isolé en Belgique est de 1.003 euros par mois alors que le RIS s'élève à 850 euros. En 2015, la hausse des RIS découlant des transferts chômage et CPAS a été compensée à hauteur de 27,8 millions d'euros par le gouvernement fédéral. L'objectif était de compenser 100% des coûts directs liés aux 8.616 chômeurs exclus qui se sont adressés aux CPAS (chiffre transmis par le ministre Borsus).

La répartition des subsides correspond à un montant forfaitaire de 157,82 euros ajoutés à chaque dossier RIS. C'est une estimation réalisée sur la base de l'enquête de mars 2015 menée par le Service public de programmation Intégration sociale (SPP IS). Nous avons reçu une réponse de 450 CPAS.

En 2016, les chiffres fournis par les CPAS ont été remis en question. Par courrier du 18 mai, les trois fédérations ont sollicité des explications du ministre Borsus et ont insisté pour que les compensations qui avaient été promises soient versées sans délai. Si le courrier a bien été envoyé, il est toujours sans réponse. Nous avons effectué un nouvel envoi au mois de juin.

[313]

Comment faire face à cette augmentation et pallier ses effets conjugués ? En ce domaine, mon champ de compétences est très limité. À l'échelon de la Cocom, je ne peux qu'organiser des dispositifs d'aide alternatifs susceptibles d'être pilotés.

Les projets que nous soutenons visent la prise en charge du surendettement, l'aide alimentaire, l'accompagnement vers des logements moins chers, la lutte contre la sous-protection sociale et contre la pauvreté. Nous les portons en coordination avec les CPAS. Ils se situent au croisement de l'action sociale de service public et des initiatives associatives.

J'y accorde une attention particulière, y compris sur le plan budgétaire.

[315]

Malheureusement, je ne peux pas vous donner plus de chiffres. Un travail a été opéré, une contestation a été faite, nous insistons pour avoir une réponse du niveau fédéral.

Mme Catherine Moureaux (PS).- Je suis heureuse d'apprendre que l'intervention du 18 mai a eu des suites, que vous avez adressé un courrier... C'est la bonne chose à faire. Comme je l'ai déjà fait en commission, je vous encourage à être la porte-parole pour Bruxelles de la situation des CPAS. C'est votre rôle : vous avez dans vos compétences la lutte contre la pauvreté et la tutelle sur les CPAS. Et face à l'urgence du 1er septembre, je me demande si vous ne devriez pas faire un geste supplémentaire durant l'été.

Je reviendrai sur ce sujet en commission, entre autres pour les chiffres.

(Applaudissements sur les bancs du PS)

M. le président.- La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

- La séance est levée à 15h45.